

Aujourd'hui, exécutant de nouveau une merveilleuse pirouette, il déclare que les bateaux construits avec notre argent continueront à être la propriété du Canada, tout en faisant partie de la flotte impériale et prenant part à toutes les guerres où cette flotte peut être entraînée.

Cette position nouvelle est encore à mon sens plus dangereuse que la première.

Quelque ridicule que soit l'idée de faire à la mère patrie un cadeau de 35 millions, je la préfère encore à celle de posséder une escadre faisant partie de la marine impériale. Cette escadre sera hors du contrôle du Parlement canadien, le Gouvernement de ce pays n'ayant sur elle aucune autorité, et elle obéira exclusivement aux directions de l'amirauté impériale. Son champ d'actions ne sera pas dans les eaux canadiennes, mais dans la mer du Nord.

Et remarquez-le bien, monsieur l'Orateur, les trois vaisseaux de guerre construits avec notre argent seront, le premier ministre l'a dit, les trois plus puissants cuirassés qu'il y ait dans le monde entier.

Et bien que continuant à être notre propriété, d'après la théorie nouvelle du Gouvernement, ils prendront part à toutes les batailles que la flotte anglaise pourra livrer dans n'importe quelle partie du globe, quelle que soit la nature du conflit, et sans que le peuple canadien ait eu un mot à dire dans la solution des problèmes qui ont été la cause de cette guerre.

Nous nous trouverons, par ce fait, à participer dans toutes les guerres de l'Angleterre, justes ou injustes, même dans les guerres civiles qui pourraient temporairement ravager le Royaume-Uni. Et quoi, monsieur l'Orateur, n'avons-nous pas, il y a quelque temps, entendu une faction du parti tory anglais prêcher la révolte et la rébellion et inciter une partie de l'Irlande à prendre les armes le jour où le Home Rule deviendra loi?

Et ce qui est plus grave, nous adhérons d'avance à la politique étrangère de l'Angleterre, sans avoir eu un mot à dire dans la formation et l'exécution de cette politique.

Quelle vaste différence avec l'attitude du très honorable chef de l'opposition, lorsqu'il disait, à la conférence impériale de 1911 et ce, remarquez-le bien, après l'entrée en vigueur de la loi du service naval.

"Nous avons pris au Canada la position, que nous ne croyons pas être obligés de prendre part à toutes les guerres".

Afin d'apaiser le mouvement unanime de protestation que sa politique fait naître, le Gouvernement annonce à grands sons de trompe, que nous allons commencer à avoir une voix dans les conseils de l'empire, et que nous pourrions avoir un représentant canadien dans le comité de la défense impériale.

M. LAPOINTE (Kamouraska).

C'est avec de grandes acclamations que nos amis de l'autre côté de la Chambre ont accueilli cette importante nouvelle. Et l'honorable ministre des Postes, à Saint-Sauveur de Québec, devant une assemblée d'environ cent personnes accourues pour entendre discourir ce successeur de Cartier, disait avec enthousiasme que nous commençons à graver les degrés qui conduisent au temple où se décident la paix et la guerre.

Voyons ce qui en est. Le 17 janvier, le premier ministre déposait sur le bureau de la Chambre un document d'une extrême importance qui, je crois, n'a pas reçu au cours de ce débat toute la considération qu'il aurait dû avoir. Ce document venant après les déclarations faites en cette Chambre par le premier ministre et par ses collègues, constitue une mise au point polie, mais d'une énergie fort significative.

Voici ce document en son entier:
Canada—Confidentielle.

Downing Street,
11 décembre 1912.

Monsieur,—J'ai l'honneur de communiquer à Votre Altesse Royale, pour l'information de vos ministres, les copies de dépêches qui ont été adressées aux gouverneurs généraux de la Confédération de l'Australie et de l'Union du Sud-Africain et aux gouverneurs de la Nouvelle-Zélande et de Terre-Nouve, relativement à la représentation des colonies autonomes dans le comité de la défense impériale.

Comme cette dépêche est destinée à être publiée prochainement, je vous en ai télégraphié le texte à la date du 10 courant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
de Votre Altesse Royale,
le très humble et très obéissant serviteur,
(Signé) L. HARCOURT.

Gouverneur général,
Son Altesse Royale
le duc de Connaught et Strathearn,
K.C., etc., etc., etc.

Confédération de l'Australie
Union du Sud-Africain,
Nouvelle-Zélande,
Terre-Neuve.

Confidentielle.

Downing Street,
11 décembre 1911.

Mylord:

Monsieur,—Je vous envoie par la poste, pour l'information confidentielle de vos ministres, un résumé du procès-verbal de la séance du comité de la défense impériale, du 30 mai 1911 (durant la conférence impériale) et du 1er août 1912 (durant la visite des ministres canadiens à Londres). Ce résumé a trait seulement à la question de la représentation des colonies au comité de la défense impériale. Vos ministres qui assistaient à la première de ces séances se souviendront que la question a été soulevée par une résolution de sir Joseph Ward inscrite au programme de la conférence impériale, demandant que les hauts-commissionnaires des colonies soient convoqués au comité de la défense impériale quand on devrait y examiner